

Écriture épïcène

Tous les documents d'Amnistie adoptent une écriture épïcène.

Il existe plusieurs modèles ou écoles en la matière. Amnesty International privilégie une école en particulier. C'est donc celle-ci qui a été retenue pour l'écriture des Nouveaux règlements généraux d'AICF qui sont présentés pour adoption à l'assemblée des membres.

En gros, ça va comme suit :

1. Nous utilisons le point médian ;
2. Lequel est utilisé quand il n'y a pas (ou pas trop) de variation dans la prononciation, et/ou quand il s'agit de l'adjectif ou du participe passé accordé ;
3. Sinon les noms s'écrivent au long ;
4. L'accord se fait avec le dernier nom utilisé, lequel est prioritairement le féminin ;
5. Lorsque le nom est le même au masculin et au féminin, au pluriel, l'adjectif ou le participe passé prendra le point médian ;
6. Lorsque le nom est le même au masculin et au féminin : on écrit devant le nom « le ou la », et on accorde l'adjectif ou le participe passé avec le dernier nom qui est normalement le féminin.

Par conséquent, on écrit :

- le ou la présidente élu·e
- le ou la présidente sortante
- l'administrateur ou l'administratrice votante
- le ou la jeune votante
- les jeunes élu·e·s
- les jeunes votant·e·s
- le ou la membre sortante
- les membres votant·e·s

Bien qu'un important travail de révision ait été fait, il se peut fort bien qu'il y ait encore des ajustements à apporter. Il y en a sans doute.

Il vous est donc demandé de ne pas porter une attention trop importante à cela, car un ultime travail sera fait à la suite de l'AGE, afin de s'assurer que tout le document ait bien écrit de façon épïcène, que tout est conforme et uniformisé.

Voilà, bonne lecture !